

C'est dans le contexte de la défaite militaire de juin 1940, de fragilité politique et morale que naît la ligne de démarcation.

Cette frontière, qui a divisé la France du 25 juin 1940 jusqu'au 1^{er} mars 1943, a assujéti la France au III^e Reich. Elle a perturbé considérablement la vie économique et sociale du pays. La séparation de la France en deux zones, une zone occupée et une zone non occupée, fait partie d'un processus plus global d'occupation et de morcellement du territoire français en partie prévu par l'armistice. La France est compartimentée en plusieurs zones, dont les deux principales sont définies par l'article 2 de l'armistice. Toutefois, afin de servir les intérêts du Reich allemand, d'autres zones sont créées arbitrairement : une zone annexée à l'est, une zone nord interdite et une zone côtière réservée. Sur près de 1 200 kilomètres, de la frontière franco-espagnole jusqu'à la frontière franco-suisse en passant par la Touraine, une nouvelle frontière va changer de manière singulière la vie des Français mis dos à dos.

La ligne de démarcation constitue un levier de chantage permanent pour les occupants face au régime collaborateur de Vichy, alors instauré le 10 juillet 1940.

Tous les aspects de la vie quotidienne sont touchés : le fonctionnement administratif, le travail agricole, celui des gendarmes, des facteurs et des médecins ; la circulation des marchandises et du courrier, mais aussi la circulation interzone des individus, deviennent très contraignantes puisqu'un laissez-passer (Ausweis) devient peu à peu nécessaire.

L'exposition, conçue à l'occasion de la commémoration des 70 ans de l'année 1940, en retrace les faits les plus marquants. Nombreux sont ceux qui ont connu la ligne de démarcation, et qui par leurs actions s'opposèrent à l'occupant, dans un réflexe spontané d'entraide et de résistance. Tous n'ont pu être cités. Ceux qui sont présentés dans l'exposition ont été choisis pour leur rôle dans les différents secteurs géographiques de la ligne de démarcation en Indre-et-Loire.

« Pour qui n'a pas connu la ligne de démarcation, pour qui n'a pas vécu quelques minutes, quelques heures, quelques nuits d'angoisse, tapi dans l'ombre, le souffle coupé par la peur, par la vision des silhouettes allemandes, par le crépitement d'une balle, par l'aboiement des chiens ennemis, pour qui n'a senti son cœur battre, puis s'arrêter tout d'un coup, suffoqué par le craquement d'un taillis, comme il est difficile lorsqu'on passe dans ces lieux de Touraine si tranquilles, si attrayants, d'imaginer qu'ils ont servi de décor à tant de scènes, tour à tour comiques et dramatiques ».

(A. Darlay, 5 septembre 1945, Bernard Briais. Le Lochois pendant la guerre (1939-1945). Éditions C.L.D. 1988.)

La Touraine divisée

Exposition présentée par le **Conseil Général d'Indre-et-Loire** en partenariat avec l'**Inspection Académique d'Indre-et-Loire** et la **Maison du Souvenir de Maillé**, sous la direction scientifique d'Éric Alary, docteur et agrégé d'histoire,

Réalisation
Direction des Archives, de l'Archéologie et de la Documentation
sous la direction de Luc Forlivesi, conservateur en chef du patrimoine

Conception, recherches historiques, rédaction des textes
Anne Debal-Morche, conservatrice en chef du patrimoine,
Conseil Général d'Indre-et-Loire

Frédéric Delahaye, professeur missionné par le Rectorat d'Orléans-Tours auprès des services éducatifs de la Maison du Souvenir de Maillé et du château de Chenonceau
Sébastien Chevereau, responsable de la Maison du Souvenir de Maillé

Les photographies proviennent de collections privées, des Archives départementales d'Indre-et-Loire et des Archives fédérales allemandes de Koblenz.

Les reproductions photographiques
des documents conservés aux Archives départementales d'Indre-et-Loire ont été réalisées par **Joël Pairs et Michaël Beigneux**,
l'encadrement et la mise en place par **Laurent Roy**
Conseil Général d'Indre-et-Loire

Cartographie, Mireille Frébout
Direction des Systèmes d'Information, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Merci à tous ceux qui par leurs témoignages ou leurs documents nous ont permis de compléter nos connaissances
Jean Chauvin, pour ses conseils et la richesse de sa documentation
L'association ERIL (Étude de la Résistance en Indre-et-Loire)

Jean Rideau-Berthier, pour ses recherches sur la famille Murzeau
Pierre Blanchet, vice-président de l'Union des Anciens Combattants
François Fortin, Isabelle Jeudi, Gisèle Gelugne, Vincent Faucompré

Conception graphique,
Frédérique Jaillais, Isabelle Fournier, Gwenaëlle Vincent
Impression, Claudine Verry, Guillaume Berlaud
Conseil Général d'Indre-et-Loire, Direction de la logistique interne,
Service Imprimerie - Octobre 2010



LA LIGNE DE DÉMARCATIION EN INDRE-ET-LOIRE



Des lignes dans l'histoire...

Des lignes abstraites divisent les populations, souvent pour des raisons purement politiques, rarement pour satisfaire le quotidien des populations locales. De tout temps, elles ont donné le sentiment de résoudre les litiges et les dissensions entre les dirigeants du monde.

Une frontière nommée « limes »

Déjà, l'Empire romain se réfugia derrière une frontière nommée « limes », marquant la limite et une protection entre le « monde civilisé » et les « barbares », idée bien futile face aux invasions ultérieures.

Le traité de Badajoz

Le traité de Badajoz (1267) permet au roi Alphonse X de Castille et au roi Alphonse III de Portugal de fixer la frontière de leur royaume dans la région de l'Algarve, au sud. Cette première ligne de démarcation fixe la plus ancienne frontière en Europe, qui n'ait jamais connu de changements.

La découverte du nouveau monde

La découverte du Nouveau Monde, du continent américain, pose la question de la « terra nullius », la terre sans maître aux deux puissances coloniales émergentes, l'Espagne et le Portugal. Le traité de Tordesillas, établi le 7 juin 1494, définit la ligne de partage (méridien 46° 37' ouest) entre les deux espaces.

La ligne Mason-Dixon

D'autres lignes pour définir les territoires colonisés furent créées pour imposer le droit national propre à chacun, entre autre l'autorisation des pratiques esclavagistes.

Les Américains reprirent l'idée en créant la ligne de démarcation Mason-Dixon entre les Etats abolitionnistes du Nord et les Etats esclavagistes du Sud, établie entre 1763 et 1767 par deux géomètres anglais Mason et Dixon et qui dura jusqu'à la guerre de Sécession.

La ligne Curzon

Les deux conflits mondiaux vont donner une dimension nouvelle aux lignes de démarcation au 20^e siècle. Le règlement de la Première Guerre mondiale apporte au concept de ligne un caractère temporaire, comme le démontre la mise en place de la ligne Foch, destinée à donner du temps pour régler les dissensions de frontière entre la Pologne et la Lituanie. La création de la ligne Curzon en 1920 devait également jouer le rôle de ligne d'armistice pour fixer la frontière entre la Pologne et la Russie. La création de l'U.R.S.S en 1922 rendit caduque cette décision.

La ligne Oder-Neisse

En 1945, la ligne Oder-Neisse permet à la Pologne de délimiter sa frontière occidentale, de s'approprier un territoire, chassant par la-même les populations germanophones.



LA LIGNE DE DÉMARICATION EN INDRE-ET-LOIRE

Une ligne qui cherche son chemin

Le tracé en France

Le tracé de la ligne de démarcation est fixé par l'un des articles de l'armistice du 22 juin 1940.

« La ligne verte d'occupation est marquée d'une manière générale par Genève, Dôle, Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial, Moulins, Vierzon, se dirige ensuite vers Tours, s'arrête à quelques kilomètres à l'est de Tours, puis est parallèle à la voie ferrée d'Angoulême-Bordeaux et se poursuit jusqu'à Mont-de-Marsan et Saint-Jean-Pied-de-Port ».

Le terme de **ligne verte** fait allusion à la couleur verte du tracé de la ligne sur la carte annexée au texte de l'armistice.

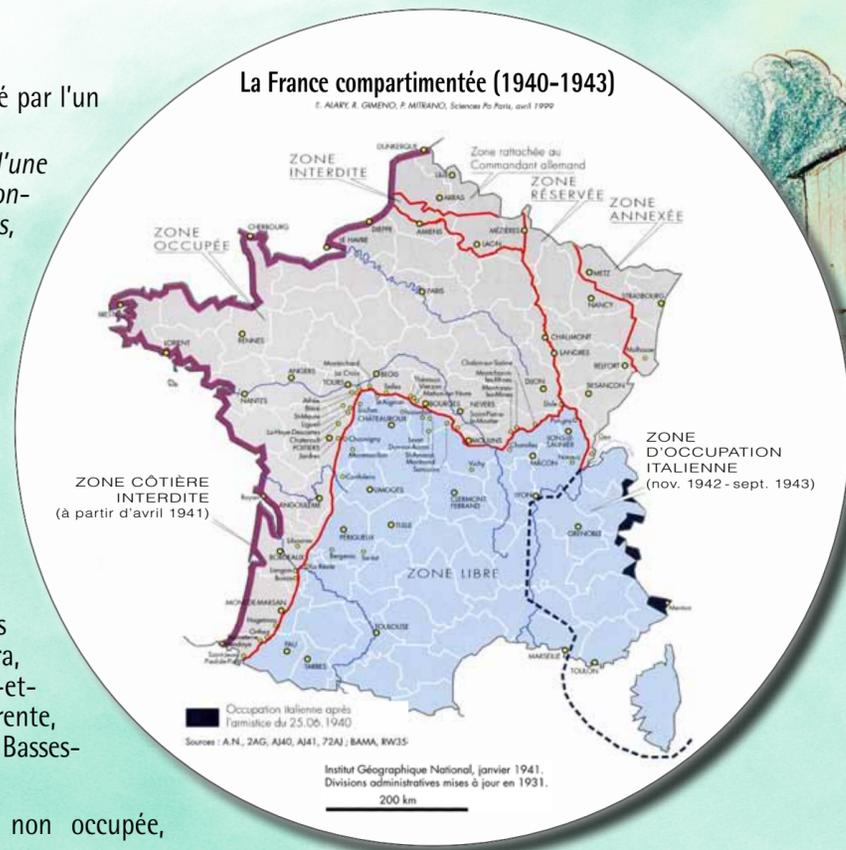
41 départements sont placés en zone occupée. D'est en ouest, 13 départements se retrouvent coupés en deux : l'Ain, le Jura, la Saône-et-Loire, l'Allier, le Cher, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, La Vienne, la Charente, la Dordogne, la Gironde, les Landes et les Basses-Pyrénées.

34 départements sont situés en zone non occupée, dite « zone libre ».

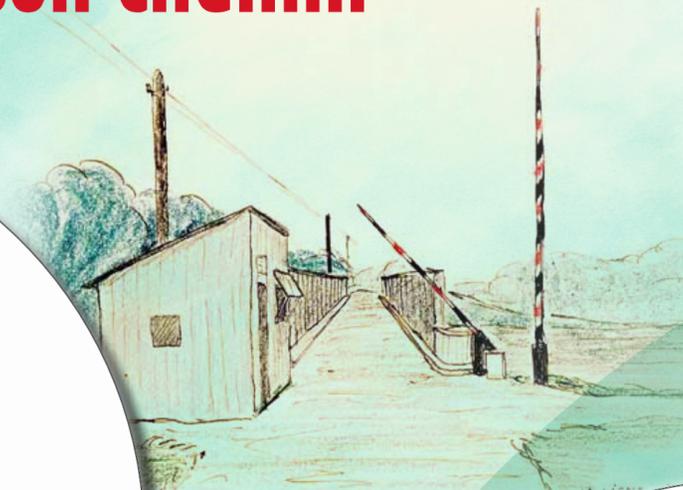
Les objectifs stratégiques des Allemands sont clairs :

- avoir le contrôle absolu du littoral atlantique pour se prémunir d'un éventuel débarquement britannique,
- maîtriser les axes de communication majeurs,
- mettre la main sur les principaux sites industriels susceptibles d'aider à l'effort de guerre.

Si ce tracé paraît simple à l'échelle d'une carte de France, il n'en est rien à l'échelon local, où il est nécessaire d'avoir des limites précises pour les riverains de la ligne. Le tracé n'est pas linéaire et ne s'appuie pas forcément sur un cours d'eau.



Les zones d'occupation en France. Carte établie par Eric Alary. Édition Perrin, 1999.

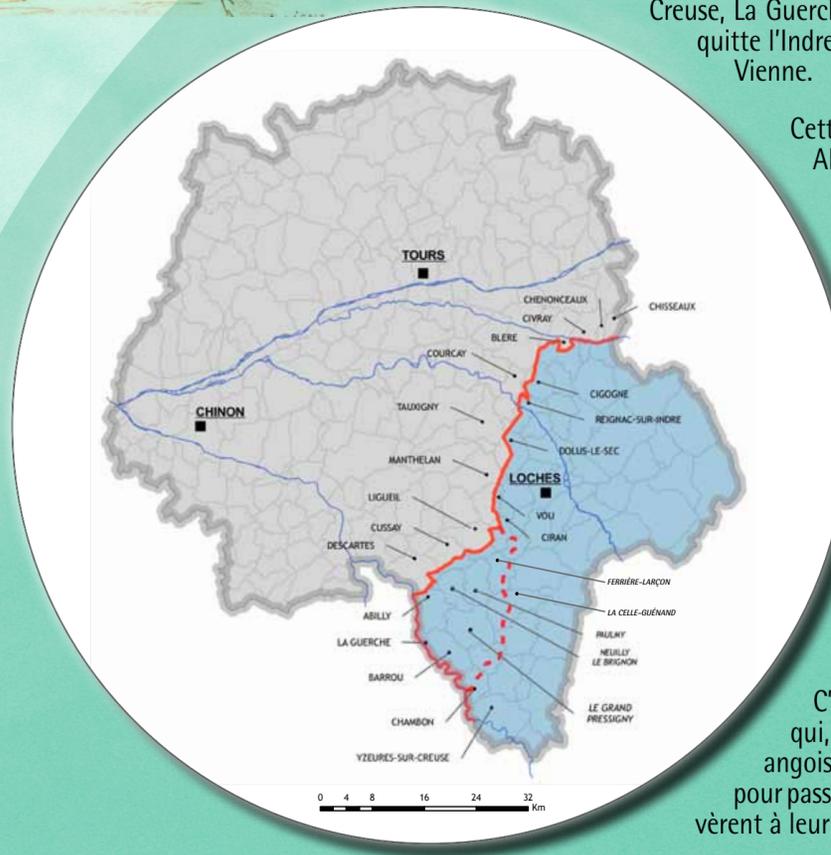


Le tracé en Indre-et-Loire

Dans le prolongement du département voisin du Loir-et-Cher, le tracé suit le cours du Cher à Chisseaux et Chenonceaux, contourne Bléré, pour se diriger vers le sud, par Cigogné, Reignac, Dolus-le-Sec, Vou et Ciran.

En juin 1940, le tracé rejoint la Creuse en traversant les communes de Ferrière-Larçon, La Celle-Guénand, Chaumussay et Chambon.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre 1940, en accord avec les autorités allemandes, le tracé est modifié à partir de Ciran, longeant les communes de Ligueil, Cussay, Descartes, pour rejoindre le long de la Creuse, La Guerche, Barrou, et Chambon, où la ligne quitte l'Indre-et-Loire pour le département de la Vienne.



Cette modification est imposée par les Allemands qui veulent disposer d'une parcelle du territoire du côté de Châteauroux et qui rendent, en échange, en zone libre, le terrain compris entre l'ancien et le nouveau tracé.

Ce 2^e tracé place en « zone libre » la totalité des communes de Barrou, Chambon, La Guerche, Le Grand-Pressigny, Neully-le-Brignon et Paulmy, la commune d'Abilly, à l'exception des hameaux du Haut et du Bas Ribault, quelques fermes et hameaux des communes de Ligueil, Cussay, Balesmes.

C'est ainsi que certaines personnes qui, le 14 décembre, attendaient avec angoisse dans un hôtel au Grand Pressigny pour passer clandestinement la ligne se retrouvèrent à leur réveil en zone libre.



La ligne divisait même le territoire de certaines communes, comme à Cussay, où le village était en zone occupée et le cimetière en zone libre. Des témoins racontent qu'on vit parfois lors des enterrements des gens, qui bien que n'étant pas de la famille, suivaient le convoi d'un air attristé, mais ne revenaient pas dans le bourg après la cérémonie.

De même, le terrain de football de Descartes situé derrière le poste de garde du « Ribault » jouxtait par son extrémité sud le ruisseau qui délimitait la ligne. Les jours de match, il y eut des « joueurs » en surnombre qui profitèrent de l'occasion pour franchir la ligne.

Le terrain de football du Ribault à Descartes. (Collection Enogat, Descartes)



LA LIGNE DE DÉMARCATIION EN INDRE-ET-LOIRE





La ligne de démarcation à Descartes. Aquarelle de Jeanne Besnard-Fortin, 1942. Collection privée.

La Matérialisation de la ligne

Dès l'été 1940, les signes matériels de la frontière se mettent en place sur les points de passage routiers et ferroviaires.

Aux carrefours ou aux entrées de certains villages, des barrières mobiles et des guérites sont installées; des pancartes écrites dans les deux langues mentionnent les risques encourus à traverser clandestinement la ligne.

A l'identique d'une frontière, il y avait 2 postes de contrôle : un poste allemand et un poste français.

Entre Bléré et Loches, passage de la « ligne » en rase campagne [été 1940]. Honte de cette France divisée en deux par un rideau de sentinelles dont il faut se cacher. Ramper, chercher les buissons, les hautes herbes, en traînant sa bicyclette. Être hors la loi, chez soi, sur les bords du Cher... quel sentiment de défaite et de servitude !

J'arrive à Loches en zone non occupée. Surprise : je constate une sorte d'insouciance. L'absence d'Allemands en est la cause. Dans un café où je m'arrête, on parle politique.

Michel Debré, Trois républiques pour une France, Mémoires, Albin Michel, Paris, 1984 p.178



Le poste allemand à Vou. (Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz)

Le poste allemand

Le poste allemand, situé en zone occupée, est composé d'une barrière mobile et d'une guérite peintes aux couleurs allemandes (rouge, noir et blanc), précédée d'un mât portant un drapeau à croix gammée. Souvent, une maison est même réquisitionnée, qui sert de bureau ou de salle de fouille, à la recherche de courrier ou de marchandises passées clandestinement.



Poteau commémoratif de l'emplacement de la ligne, à Bléré.



Le poste français

Le poste français, situé en zone libre, à une distance qui pouvait aller de 200 m à 1200 m du poste allemand. Il est souvent équipé plus modestement d'une barrière mobile, d'une simple guérite et d'un mât portant le drapeau français. Le 32^e régiment d'Infanterie est chargé de garder la ligne, sur ordre du gouvernement de Vichy. Son rôle se limite à vérifier les laissez-passer des personnes. Au tout début, les soldats français sont beaucoup moins rigoureux que les soldats allemands.



Le poste français à Ligueil. Collection privée.



Le poste français à Reignac. (Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz)



Les soldats du 32^e R.I à Reignac. (Photographie P. Lecompte, ADIL, 42J47)

Des jalons visibles

Entre octobre 1940 et avril 1941, on installe entre chaque poste des poteaux de bois d'une hauteur d'1 m à 1,50 m, aux couleurs allemandes. Ils sont placés à la lisière des forêts, dans les champs et les chemins, mais sans barbelés, en raison de la longueur trop importante de cette ligne.

Une lettre du préfet d'Indre-et-Loire, datée du 25 avril 1941, précise que les Allemands ont utilisé comme système défensif « uniquement des barrages fixes, sur les chemins d'exploitation rurale, mais qu'aucune pose de mines n'a été effectuée » (ADIL, 52W3°)

L'armée allemande n'a pas pu installer partout une signalétique. Celle-ci était facile à reconnaître quand elle suivait un cours d'eau comme le Cher, ou une route mais la traversée d'un champ ou d'une forêt était plus délicate. N'ayant pas de carte précise à disposition, le tracé de la ligne n'est connu souvent que par des personnes vivant à proximité.

Afin de limiter le passage clandestin, l'activité sur les cours d'eau qui forment des limites entre les deux zones, est sévèrement réglementé à partir d'octobre 1942. Les bains, le canotage et la pêche à la ligne sont interdits. Seuls sont autorisés l'abreuvement des animaux et le lavage du linge.

Il existe peu de photographies de la ligne de démarcation, car il était interdit de prendre en photo les éléments militaires. En revanche, les Allemands, dans un souci de propagande, ont réalisé eux-mêmes des photos qui sont maintenant conservées aux Archives fédérales allemandes à Koblenz.



LA LIGNE DE DÉMARCATIION EN INDRE-ET-LOIRE



Surveillance et Répression



Dessin Jean Chauvin
Un bureau au poste de contrôle français.

La surveillance de la ligne : soldats et douaniers



Le Laissez-passer



La zone dite frontalière est formée dans un premier temps d'une bande de 10 kilomètres de part et d'autre de la ligne de démarcation. Le 4 septembre 1940, la Feldkommandantur de Tours régleme l'activité frontalière en réduisant la circulation aux besoins professionnels strictement indispensables. De plus, seuls trois postes peuvent être utilisés pour le passage à savoir ceux de Bléré, Café Brûlé (à Reignac) et Ligueuil. Ces postes ne sont ouverts qu'entre 7h et 19h, seuls les médecins, vétérinaires et curés ont le droit de passer à toute heure du jour et de la nuit.

En 1941, ce ne sont plus trois mais bien neuf postes officiels retenus pour le passage : La Haye-Descartes, Ligueuil-sud, Ligueuil-est, La Chapelle Blanche, Saint Bauld, Cormery-Reignac, Bléré-ouest, Bléré-sud et Bléré-est. Les agriculteurs dont le champ ou l'exploitation sont traversés par la ligne de démarcation font toujours exception et ont le droit de passer « en d'autres points que ceux qui sont officiellement désignés » (ADIL, 251W136).

Les heures ne changent pas, les professionnels peuvent néanmoins demander une autorisation spéciale leur permettant de passer outre les horaires d'ouvertures prévues par le règlement. Les laissez-passer sont de couleur vert-clair ce qui leur vaut le nom de « laissez-passer vert ».

Emprisonnés pour avoir franchi la ligne

En avril 1941, une lettre du préfet d'Indre-et-Loire signale au ministre de l'Intérieur l'Amiral François Darlan, qu'il a du aménager de nouveaux locaux, avec cuisine, réfectoire, dortoirs et infirmerie dans une aile de l'ancienne caserne des chars d'assaut au quartier Lasalle, pour recevoir

« les nombreuses personnes : hommes, femmes et jeunes gens qui depuis quelques temps (certains jours par centaines) se font arrêter par les autorités allemandes en essayant de franchir clandestinement la ligne de démarcation, tant pour se rendre de zone occupée en zone libre que pour sortir de cette dernière. » (ADIL, 120 W4)

En août 1942, une lettre du préfet adressée à la Kommandantur précise que les enfants en bas âge arrêtés avec leurs mères, lors de passages clandestins de la ligne de démarcation ne peuvent être détenus avec leurs parents à Tours, à l'école Michelet, (utilisée par les Allemands comme prison). Ils seront hébergés au foyer familial des pupilles de l'Assistance publique à l'hôpital de Tours, en attendant la libération de leurs parents.

La surveillance allemande



[Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz]

Le soldat allemand (à gauche) est remplacé par un douanier.



[Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz]

À Reignac, les douaniers au poste de contrôle allemand

La surveillance française

Ne pouvant contrôler les frontières extérieures de la zone occupée, le gouvernement de Vichy tente de défendre avec la ligne de démarcation sa souveraineté nationale, en y établissant une surveillance militaire. Ce sont les soldats du 32^{ème} Régiment d'Infanterie, qui en sont chargés en Indre-et-Loire, renforcés en avril 1941 par la mise à disposition de douaniers, placés sous les ordres d'un commandant de secteur basé à Loches.



[Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz]

Contrôle par les soldats français à Reignac.



(ADIL, 51 13 1)

Affiche concernant les arrestations sur la ligne de démarcation.

En avril 1941, les soldats de la Wehrmacht qui surveillaient la ligne sont remplacés par des douaniers beaucoup plus rigoureux dans leur travail. Ils s'imposent sur cette nouvelle frontière avec leurs méthodes professionnelles : des patrouilles avec des chiens policiers, des indicateurs, et une surveillance plus fine adaptée au terrain. Les comportements et le zèle varient en fonction des circonstances et des ordres supérieurs, notamment lors du renforcement de la surveillance, en septembre 1941.



LA LIGNE DE DÉMARCATIION EN INDRE-ET-LOIRE

